

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 1

Artikel: Les femmes et l'émigration : exposé
Autor: Ley, Katharina
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes et l'émigration

Par Katharina Ley, ARBEKO, Berne

Madame Katharina Ley, de la Communauté de travail et centre de contact pour les étrangers (ARBEKO), a eu l'occasion d'exposer son point de vue sur la situation des femmes émigrées lors de plusieurs réunions organisées à la fin de 1979 par la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (CFE). Le secrétariat de cette dernière a procédé à la traduction de cet exposé, en nous autorisant aimablement à le reproduire.

Réd.

L'espoir d'améliorer la situation matérielle est en général la cause de l'émigration. Le présent exposé aborde le problème de l'émigration de femmes italiennes en Suisse. Durant les années 1976-1978, une étude¹ a été réalisée à ce sujet par l'Institut sociologique de l'Université de Zurich à la demande des associations d'étrangers «Federazione Colonia Libere Italiane in Svizzera» (FCLIS) et «Asociación Trabajadores Emigrantes Españoles en Suiza» (ATEES). Leur requête faisait suite au «Manifesto delle donne emigrante» élaboré à la suite d'un colloque qui s'est déroulé les 22/23 février 1975 à la «Paulus-Akademie», Zurich. L'enquête a été effectuée auprès de 400 ressortissantes italiennes résidant dans l'agglomération urbaine de Zurich et dans les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, en étroite collaboration avec des militantes des organisations précitées. Cette manière de procéder et la limitation géographique de l'enquête a influencé le choix des femmes interviewées. Il s'agit de femmes vivant dans les villes qui offrent des possibilités assez importantes en matière de formation et de loisirs comme aussi de places de travail. Une partie des femmes interrogées sont affiliées aux organisations précitées. Concrètement la question se pose de la manière suivante: Comment vivent ces femmes? Comment travaillent-elles? Comment vivent-elles l'émigration et surtout quelles mesures convient-il de prendre? A cet égard, l'étude fournit des indications intéressantes. Celles-ci devraient permettre d'étudier et de mettre en œuvre des mesures susceptibles de modifier et d'améliorer la situation de la femme émigrée. Des expériences positives ont déjà été faites dans ce sens dans les villes de Zurich, Bâle, Berne et Genève.

Rappelons-nous d'abord la position qu'occupe la femme étrangère dans l'émigration: 70% des étrangers en Suisse (en 1979 quelque 930 000) sont originaires des pays méditerranéens. Les femmes re-

¹ Katharina Ley, *Frauen in der Emigration*. Enquête sociologique portant sur les conditions de vie et de travail de femmes italiennes en Suisse, éditions Huber, Frauenfeld/Stuttgart, 1979.

présentent 46 % des étrangers. 55 % d'entre elles sont célibataires et 45 % mariées. 56 % séjournent déjà depuis plus de 10 ans en Suisse et sont ainsi titulaires de l'autorisation d'établissement. Une proportion importante de ces femmes appartiennent à ce qu'on appelle la seconde génération, c'est-à-dire qu'elles sont nées en Suisse ou y ont fréquenté les écoles. La seconde génération (qui comprend en l'espèce les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans) constitue un tiers de la population étrangère.

Motifs de l'émigration

Si l'on examine les motifs de l'émigration, on constate que la majorité des femmes – qu'elles soient classées dans la catégorie de la première ou de la seconde génération – ont rejoint leurs pères ou maris. La décision d'émigrer apparaît ainsi comme une affaire d'hommes, ce qui ne manque pas de se répercuter sur la manière dont la femme vit l'émigration.

Avant l'émigration, les femmes n'ont en général pas exercé d'activité lucrative si l'on fait abstraction de leur collaboration aux travaux de la terre ou de petites exploitations ou de l'aide fournie à des parents, etc. Une fois arrivées au pays d'accueil, les Italiennes âgées de plus de 16 ans prennent presque toujours un emploi (l'apprentissage est inconnu pour elles en Italie). La plupart des femmes mariées n'ayant pas d'enfant exercent également une activité lucrative. Le taux d'activité est d'environ 60 % chez les mères de famille.

$\frac{3}{4}$ des femmes sont des ouvrières, $\frac{1}{4}$ des employées. $\frac{3}{4}$ des femmes actives occupent des postes n'exigeant pas de qualifications et mal payés (les salaires féminins sont inférieurs d'un tiers aux salaires masculins).

La moitié des femmes actives travaillent dans l'industrie du textile, de l'habillement, de l'horlogerie et des machines et l'autre moitié dans le secteur tertiaire (hôpitaux, restauration et hôtellerie, commerce et ménages). Il s'agit en l'espèce de postes de travail qui – surtout pour ce qui a trait à l'industrie – sont particulièrement sensibles aux fluctuations conjoncturelles et mal rémunérés. Ce sont d'ailleurs ces entreprises qui, durant la récession, ont connu le plus fort fléchissement de l'emploi.

17 % des étrangères interrogées sont affiliées à des syndicats (surtout à la FTMH et à la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier – FTCP).

Comme nous l'avons déjà laissé entendre, les émigrées n'ont nullement été préparées à la prise d'un emploi. La plupart d'entre elles n'ont pas pu suivre la scolarisation obligatoire de 8 ans (49 % ont fréquenté l'école entre 0 et 5 ans, 51 % pendant une durée de 6 ans et plus).

En réponse à la question portant sur le degré de satisfaction que

leur procure le travail, $\frac{2}{3}$ répondent qu'elles sont contentes. Précisons que cette satisfaction s'explique avant tout par la possibilité de quitter la maison, de nouer des contacts à la place de travail, d'obtenir une rémunération, etc. Les étrangères souhaitent faire un travail intéressant. . .

A la question de savoir si elles cesseraient de travailler dans la mesure où les conditions – c'est-à-dire la situation financière – le permettraient, $\frac{2}{3}$ répondent par l'affirmative. Cela concerne en premier lieu les mères confrontées au double rôle de ménagère/éducatrice et de travailleuse.

Ce sont surtout les étrangères célibataires, qualifiées, possédant de bonnes connaissances linguistiques et qui ont des possibilités de se perfectionner et d'améliorer ainsi leur situation professionnelle, qui attachent de l'importance à l'exercice d'une activité lucrative. Les possibilités de perfectionnement sont en général plus nombreuses dans le secteur tertiaire que dans l'industrie. De plus, l'expérience montre que cette catégorie d'émigrées est moins sujette à des troubles psychiques et psychosomatiques que les étrangères qui exercent une activité n'exigeant pas de qualifications et/ou qui doivent faire face au double rôle d'ouvrière et de ménagère. D'une façon plus générale, les troubles ainsi constatés chez les émigrées correspondent à l'«image de crise» propre à la femme-ouvrière suisse (divorce, chômage). Cela en dit long des contraintes considérables auxquelles sont soumises les femmes émigrées.

90 % des maris ne voient pas d'inconvénient à ce que leurs épouses exercent une activité lucrative, attitude qui en soi est contraire au rôle traditionnel dévolu à la femme dans le pays d'origine. Le but de l'émigration étant de réaliser dans les meilleurs délais des gains maximums, une importance plus grande est accordée dans l'immédiat au travail de la femme qu'aux normes en vigueur.

L'image traditionnelle de la femme des pays méditerranéens veut qu'elle soit responsable des travaux ménagers et ceci dans l'optique de la majorité, *même* si elle exerce une activité à l'extérieur qui normalement est «réservée» aux hommes. Les femmes sont livrées à elles-mêmes pour ce qui concerne la préparation des repas, les nettoyages et la lessive. Le mari et les enfants se chargent plus facilement des travaux orientés vers l'extérieur, en particulier des achats. Une certaine contribution est aussi fournie par les intéressés pour des travaux tels que faire la vaisselle et assurer la garde des enfants. Il n'empêche que la charge principale découlant des travaux de ménage incombe à la femme.

$\frac{1}{4}$ seulement des femmes confrontées à ce double rôle souhaitent une collaboration accrue des membres de leurs familles. Les autres se déclarent d'accord avec la situation présente. Il semble que le rôle traditionnel dévolu à la femme soit profondément ancré dans les mœurs et que même le fait inhabituel d'exercer une activité à l'ex-

térieur n'est pas de nature à mettre en cause sa fonction de ménagère. Les femmes étrangères affirment d'autre part que l'éducation des enfants ne pose guère de problèmes. Mais ce sont précisément les enfants qui permettent de déceler un changement dans l'échelle des valeurs de la femme émigrée. Questionnées sur l'avenir de leurs enfants, elles déclarent vouloir avant tout leur donner la possibilité d'apprendre un « bon métier », ceci aussi bien pour les filles que pour les garçons. Les préoccupations d'un « bon mariage », les naissances, etc., sont reléguées à l'arrière-plan.

Les femmes émigrées sont devenues conscientes que dans la vie il peut se présenter des situations qui rendent l'exercice d'une activité lucrative indispensable. Elles souhaitent que leurs enfants puissent exercer un métier intéressant, ce qui en général n'était pas le privilège des étrangers de la première génération. Les enfants, du fait de leurs bonnes connaissances linguistiques, remplissent dans la famille une importante fonction charnière, en particulier en ce qui concerne les contacts avec la collectivité. Les parents maîtrisent moins bien la langue du pays; si en Suisse alémanique $\frac{3}{4}$ des hommes peuvent communiquer plus ou moins en langue allemande, tel n'est le cas que pour la moitié des femmes.

L'idée fixe du retour

Quelle est maintenant l'attitude des femmes à l'égard de l'émigration? $\frac{3}{4}$ des femmes ne regrettent pas d'avoir quitté leur pays. L'émigration, malgré les difficultés majeures qu'elle comporte, a permis aux intéressées d'élargir leur horizon, de faire de nouvelles expériences, d'être confrontées à de nouvelles structures sociales et particularités culturelles, à d'autres langues. Elle leur a aussi donné la possibilité d'établir des comparaisons entre les valeurs éducatives et les styles de vie prévalant dans le pays d'origine et le pays d'accueil.

Malgré tout, quelque 90% des femmes émigrées souhaitent retourner définitivement dans leur patrie. Constatons toutefois que d'autres enquêtes montrent une évolution dans le désir initialement exprimé de retourner dès que possible au pays au fur et à mesure que le séjour à l'étranger se prolonge, en ce sens que le moment du retour est de plus en plus différé. Il n'en reste pas moins qu'il convient de prendre *au sérieux cette idée fixe du retour*, même si elle peut apparaître comme une illusion, car elle influence profondément la manière de penser et d'agir des étrangères.

Qu'en est-il de l'utilisation des salaires réalisés en Suisse? Alors que les femmes originaires des régions septentrionales de l'Italie et les célibataires entendent vivre avec une certaine aisance, les femmes provenant du Sud et celles qui sont mariées déclarent vou-

loir économiser autant que possible dans la perspective du retour au pays.

Nous avons déjà précisé que les femmes, malgré l'exercice d'une profession « réservée » aux hommes, considèrent que les *travaux ménagers* relèvent de leur responsabilité. L'image de la femme, de l'épouse, de la mère et de la ménagère vécue durant l'enfance et la jeunesse ne semble pas être mise en cause par la prise d'un emploi qui dans l'optique du pays d'origine est l'affaire du monde masculin. Les femmes étrangères considèrent comme injuste qu'elles soient traitées différemment que les hommes dans le domaine social et juridique (p. ex. double rôle de ménagère et travailleuse, différence en matière de salaires, impossibilité de sortir le soir etc.). Ce sont avant tout les femmes mariées qui se sentent désavantagées en tant qu'étrangères mais surtout aussi en tant que femmes. Jusqu'à présent, ce sentiment d'être discriminées ne s'est manifesté chez la plupart des femmes étrangères que d'une manière informelle et sans rapport direct avec la vie telle qu'elle est vécue par les intéressées. S'il en était autrement, elles ne devraient par exemple plus admettre qu'un grand nombre d'entre elles continuent d'être chargées seules des travaux ménagers alors même qu'elles exercent une activité à l'extérieur. Peut-être n'est-ce qu'une question de temps et que les femmes finiront par ressentir et exprimer concrètement les discriminations dont elles sont l'objet. Les expériences des services sociaux, les groupements de femmes et de parents ont prouvé qu'une telle évolution doit en général être stimulée, par exemple en dispensant d'une manière intensive des conseils ou/et en mettant sur pied des forums de discussions.

Les loisirs: un phénomène nouveau

Qu'en est-il de l'aménagement des loisirs de la femme émigrée? Les loisirs compris comme temps libre après le travail sont perçus par les étrangères comme un phénomène nouveau. Ces loisirs n'existent guère pour les femmes mariées. Les enfants accaparent les Suissesses aussi bien que les étrangères pratiquement en permanence. Pour les femmes exerçant une activité à l'extérieur, le temps libre est consacré aux travaux ménagers. En ce qui concerne la majorité des émigrées célibataires, on peut se poser la question de leur capacité effective de mettre à profit le temps libre, du fait que dans leur pays d'origine la femme n'a guère la possibilité de s'absenter de son domicile dans ce but. Il s'agit en l'espèce d'un privilège réservé à l'homme.

L'enquête montre que plus de 50 % des femmes étrangères passent leur loisir à domicile. Lorsqu'elles quittent leur maison, elles le font en compagnie de leur mari et de membres de leurs familles. Le temps libre est consacré à des travaux ménagers, à certaines lec-

tures, à des travaux manuels, à des veillées et surtout à la télévision. $\frac{4}{5}$ des femmes immigrées déclarent suivre régulièrement des émissions télévisées (au moins 3 à 4 fois par semaine), essentiellement en langue italienne. Les émissions qui rencontrent le plus grand succès sont celles destinées aux étrangers (taux de vision 86% des personnes interrogées), ce qui ne signifie pas que leur contenu ne fasse pas l'objet de critiques. D'une manière générale, les intéressées souhaitent qu'une plus grande place soit accordée à la partie informative au détriment de la partie récréative.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les femmes mariées ne participent que très rarement à des activités récréatives hors de leur domicile. Dans le même ordre d'idée, les femmes qui suivent ou qui sont en mesure de suivre des cours de formation et de perfectionnement (13% de toutes les immigrées) se recrutent presque exclusivement parmi les célibataires.

29% des personnes interrogées résidant dans les villes de Zurich et de La Chaux-de-Fonds déclarent être membres d'une association. Il s'agit pour l'essentiel d'organisations d'étrangers du type de la FCLIS (pour les Italiennes) et de l'ATEES (pour les Espagnoles) et aussi de partis politiques (des pays d'origine), de groupements de parents, de femmes et autres. En interprétant ces résultats, il importe de ne pas perdre de vue que les deux villes précitées comptent un certain nombre d'institutions qui n'existent pas dans d'autres localités.

En définitive, la question importante qui se pose aux émigrées – et aussi aux Suisses d'ailleurs – est celle de savoir si l'émigration constitue pour les intéressées, en ce qui concerne leur épanouissement, une chance ou au contraire un handicap ou une barrière. Nous avons déjà mentionné que $\frac{2}{3}$ des femmes émigrées, tout en comptant rentrer un jour dans leur pays d'origine, ne regrettent pas l'expérience faite en Suisse. Il est aussi apparu qu'un certain nombre d'éléments facilitent la vie de l'émigrée et lui ouvrent des perspectives nouvelles. Un de ces éléments a trait à la formation (celle qui a été acquise au pays d'origine, le cas échéant, développée ou complétée au pays d'accueil). Les autres concernent le genre d'activité professionnelle et la position dans la profession, les connaissances linguistiques et l'état civil. Trois de ces quatre éléments peuvent être améliorés, à savoir le degré de formation, la position professionnelle et les connaissances linguistiques. Le problème de l'état civil devrait si possible être pris en considération dans le contexte de la formation au sens large du terme.

Pour une politique de formation

Nous sommes donc en face d'au moins trois éléments qui influencent d'une façon essentielle la situation de l'émigrée. Partant de

cette constatation, il importe de définir une *politique de formation* en faveur de la femme émigrée qui crée la base nécessaire à l'amélioration de son sort.

Nous essayons d'esquisser ci-après un certain nombre de conditions qui doivent être remplies pour assurer le succès à une action en faveur de la formation de la femme émigrée.¹

En ce qui concerne les cours de formation destinés aux étrangers des deux sexes, nous pensons qu'ils doivent, dans la mesure du possible, être mis sur pied en commun par des institutions étrangères de formation (ECAP, CISAP, etc.) et des organisations ou offices suisses (services chargés des affaires scolaires, de la formation professionnelle, etc.).

En effet, étant donné la situation à laquelle sont actuellement confrontés les étrangers (insécurité en matière d'emploi et de séjour, idée de retour), il importe que les institutions chargées de la formation tiennent au mieux compte à la fois du contexte suisse et du contexte du pays d'origine. Ce postulat ne peut être réalisé que dans la mesure où les milieux intéressés des *deux pays* coopèrent étroitement lors de l'élaboration et la mise en place de possibilités de formation.

Conditions pour la mise en œuvre d'une politique de formation

Des cours spéciaux doivent être organisés pour les femmes étrangères.

Nous avons mentionné précédemment que les cours de formation actuels sont fréquentés presque exclusivement par des hommes. Il importe de motiver spécialement les femmes en leur rendant plus évidente l'utilité, sur les plans familial et social, de suivre des cours. C'est seulement à cette condition que la mise sur pied de nouveaux cours à un vrai sens.

En organisant des cours destinés aux femmes, il faut tenir compte

- *de la situation spécifique de la femme* (la femme en tant que ménagère et mère de famille, la femme en tant que ménagère et travailleuse, la femme marquée par les habitudes sociales du pays d'origine qui veulent qu'elle ne quitte en général pas la maison seule, qu'elle ne fréquente pas de cours (pourquoi donc?), qu'elle ne revendique pas de droits personnels, etc.);
- *de la situation familiale* (la femme n'a en général pas de capacité

¹ Nos propos n'ont pas la prétention d'être exhaustifs. Ils se fondent sur notre travail de recherche ainsi que sur des expériences faites par des institutions étrangères de formation en particulier par l'ECAP-cgil. A ce titre, nous les considérons comme des éléments de discussion et des suggestions dont il convient à notre avis de tenir compte, si l'on veut réellement prendre en considération les besoins spécifiques des étrangers. Tout le monde sait que les cours actuellement proposés (terza media, enseignement linguistique et professionnel) ne sont fréquentés que par un petit nombre de femmes.

propre de décision; les décisions sont prises par le père ou le mari);

- *des conditions de vie (futurs) en Suisse ou dans le pays d'origine* (l'idéal serait que la femme italienne qui n'a pas achevé sa formation de base puisse suivre en Suisse des cours de «terza media» comportant un enseignement de la langue du pays. L'émigrée pourrait ainsi apprendre la langue de son lieu de séjour, améliorer sa formation générale, tout en ayant la possibilité de se perfectionner après son retour en Italie et se rendre indépendante).

Tenir compte de la situation spécifique de la femme signifie en particulier que les cours destinés aux ménagères soient organisés dans l'après-midi et assortis d'un service de surveillance des enfants. En ce qui concerne la mère de famille exerçant une activité lucrative, il s'agit de rechercher, en accord avec le mari, une solution qui lui permette de fréquenter des cours du soir.

Lors de l'élaboration des programmes des cours, on devrait prendre en considération la condition de la femme dans notre société en général et plus particulièrement la condition de la femme étrangère. Cette dernière devrait avoir la possibilité effective de saisir la portée réelle des programmes des cours et d'adapter son comportement en conséquence.

Il a déjà été question de la nécessité de prendre dûment en considération la situation familiale. Beaucoup de maris et de pères de famille ont de la peine à comprendre les raisons pour lesquelles les femmes ont besoin de perfectionner leur formation et pourquoi ce perfectionnement ne devrait pas rester une affaire d'hommes. Les femmes doivent souvent se battre énergiquement pour pouvoir prendre part à des cours; parfois elles abandonnent la lutte. Se pose alors la question de la stratégie à adopter pour susciter chez les hommes la compréhension nécessaire (organisation de cours pour hommes et femmes, discussions et informations, etc.).

Le principe selon lequel les programmes des cours doivent être conçus en fonction de la situation à *la fois du pays d'accueil et du pays d'origine* est encore plus important pour la femme que pour l'homme, du fait qu'en cas de retour les possibilités professionnelles de la première sont plus limitées que celles du second. Il en découle la nécessité d'agir dans l'optique du «cas d'urgence». A cela s'ajoute le fait qu'en matière de travail les femmes se trouvent en Suisse aussi dans une situation moins favorable que les hommes. Il faut en être conscient lors de l'organisation de cours de formation.

L'écart ne cesse de se creuser

Dans les pays les moins développés, les besoins essentiels de la plupart des gens ne sont pas encore satisfaits, tant s'en faut. Les progrès sont même si lents qu'il ne sera certainement pas possible de les satisfaire dans des délais raisonnables.

Telle est l'inquiétante conclusion qui se dégage d'une nouvelle étude que le Bureau international du travail (BIT) a consacrée à 135 pays*.

Par besoins essentiels, il faut entendre un certain minimum en matière de consommation d'aliments, de logement, de santé, d'hygiène, d'instruction et de participation, que le BIT s'attache depuis 1976 à promouvoir au même titre que l'emploi et la croissance économique.

Ce nouveau rapport du BIT révèle qu'en matière de satisfaction de ces besoins, on était encore loin du compte, dans les pays les moins développés, aux alentours de 1975. En effet, la consommation d'aliments n'y équivalait en moyenne qu'à 2190 calories et 56 grammes de protéines par jour; l'état de santé laissait à désirer, l'espérance de vie n'était que de 54 ans, la mortalité infantile atteignait 124 pour 1000 (soit sept fois plus que dans les pays développés) et il n'y avait que 21 médecins pour 100 000 habitants, c'est-à-dire dix fois moins que dans les pays développés. En 1975, 68 % seulement des enfants fréquentaient l'école primaire.

Des hauts et des bas

Dans tous les domaines, sauf celui de la consommation de protéines, qui est en baisse, une certaine amélioration se manifeste depuis 1960. Les progrès ont cependant été plus lents dans les pays peu développés que dans les autres en ce qui concerne le revenu par habitant, la consommation d'aliments et le nombre de médecins rapporté à celui des malades. Dans tous ces secteurs, le fossé entre les nantis et les déshérités n'a fait que se creuser davantage; il ne s'est quelque peu comblé qu'en matière d'alphabétisation et d'espérance de vie.

Les progrès accomplis pour répondre aux besoins essentiels ont été bien plus rapides dans les pays semi-développés, c'est-à-dire ceux de l'Europe méridionale et quelques «champions» tels que le Brésil, le Mexique et Singapour, où la progression a été plus rapide même que dans les pays développés. La seule exception à la règle nous est fournie par la consommation d'aliments, qui a augmenté plus vite dans les pays nantis, ce qui, si l'on considère les problèmes que soulèvent l'obésité et les maladies cardiaques, n'est pas nécessairement un bienfait.